

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)**Rejeté****AMENDEMENT****N° I-CF1581**

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Weber, M. Vos, M. Villedieu, M. Tonussi, M. Tivoli, M. Tesson,
M. Taverne, M. Taché de la Pagerie, Mme Sicard, M. Schreck, M. Sanvert, M. Salmon,
M. Sabatou, Mme Sabatini, Mme Roy, Mme Rouillaud, Mme Robert-Dehault, M. Rivière,
Mme Rimbert, M. Renault, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Rambaud, Mme Pollet, M. Pfeffer,
M. Perez, Mme Parmentier, M. Odoul et M. Ménagé

ARTICLE 40

Substituer au montant :

« 23 320 855 052 € »

le montant :

« 18 320 855 052 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est le dernier grand pays contributeur à ne pas bénéficier de "correction forfaitaire", autrement dit un "rabais" sur sa contribution financière à l'Union européenne. L'Italie, autre pays contributeur net sans rabais a au moins obtenu des sommes bien plus importantes que la France dans le cadre du plan "Facilité pour la reprise et la résilience (FRR)".

Si nous estimons que la France n'aurait jamais du tant contribuer financière à un budget européen dont elle a systématiquement été la grande perdante, il est désormais totalement irresponsable que le gouvernement français continue à jouer au "Bon Samaritain" alors que notre pays traverse la plus grave crise budgétaire depuis la Libération.

Par ailleurs, il est parfaitement faux et malhonnête de considérer que la coopération européenne nécessite un budget en constante augmentation et dont les actions dépassent depuis longtemps les

mandats que lui donnent les traités. La Commission Européenne doit donc faire les économies qui s'imposent pour faire mieux avec moins d'argent. Ou peut être même, faire moins pour faire mieux.